

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 7 : Création d'un poste de conseiller statutaire-GRH

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 11 septembre 2023

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Michel CHANTREAU, M. Roland MORICEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Armelle CASSIN, Mme Patricia MIMAULT, M. Jean-François RENOUX.

Etaient excusés : M. Johnny BROSSEAU, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Maryline GELÉE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Sylvie BAZANTAY, M. Olivier FOUILLET, Mme Catherine JUNIN, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur DARBON, Trésorier – présent

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration la création d'un poste de conseiller statutaire-GRH, à temps complet, pour renforcer le service expertise statutaire-GRH suite au départ en disponibilité de la conseillère juridique statutaire et au positionnement d'un agent sur le poste de responsable de service.

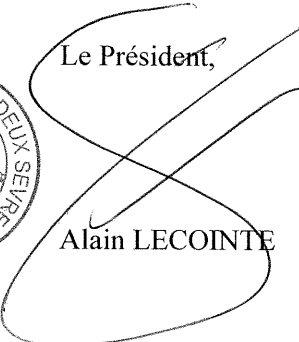
Cet emploi est ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et à ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Au regard du tableau des effectifs, il convient d'ouvrir un poste de rédacteur.

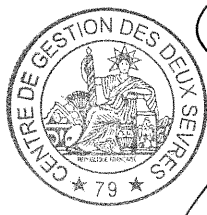
Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, d'ouvrir un poste de rédacteur, à temps complet, dans le cadre de la procédure de recrutement ;
- AJOUTE au tableau des effectifs ledit poste ;
- CONFIRME que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE



Délibération télétransmise en Préfecture le : **21 SEP. 2023**

Accusé réception le : **21 SEP. 2023**

EXÉCUTOIRE

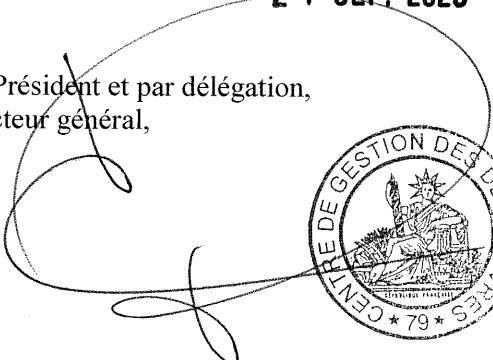

21 SEP. 2023

Publiée le :

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **21 SEP. 2023**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.